



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 25-02-2025 /

Dossier complet le : 12-05-2025 /

N° d'enregistrement : 001600/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un site de transit, regroupement, tri et traitement de dechets non dangereux et dangereux sur la commune de Missillac (44).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GUYOT ENVIRONNEMENT NANTES

Raison sociale

SAS

N° SIRET

90858474100023

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

GUYOT

Prénom(s)

ERWAN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A, 1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société GUYOT Environnement Nantes souhaite développer ses activités en exploitant un nouveau centre de transit, tri, regroupement et de traitement de déchets non dangereux et dangereux (Metaux, D3E, véhicules hors d'usage (VHU), bois, plastiques, cartons, gravats, métaux etc.). L'implantation de ce projet est prévue sur la commune de Missillac, au sein de la zone d'activités (ZA) de la Pommeraie en lieu et place d'un ancien garage automobile et d'une ancienne casse automobile, sur une surface de 22 735 m² (parcelles 0105, 0109, 0135, 0154, 0160 de la division cadastrale YO). Le domaine d'activité prévu est donc proche des activités précédemment réalisées.

Ce projet reprendra les bâtiments existants et nécessitera d'en construire deux autres (locaux sociaux et station VHU), mais également d'imperméabiliser une partie du terrain, et ainsi de mettre en service des installations en lien avec les activités. Dans ce cadre, un dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé auprès des services de la préfecture de Loire-Atlantique pour plusieurs rubriques ICPE, mais également pour une rubrique à déclaration IOTA "projet d'eaux pluviales". Une demande d'agrément "Centre VHU" sera également déposée.

4.2 Objectifs du projet

Le Groupe GUYOT Environnement développe ses activités depuis plusieurs décennies dans les secteurs du recyclage et de l'environnement en Bretagne et Pays de la Loire et exploite plus de 10 sites de gestion de déchets.

L'objectif du projet est le développement des activités de la société GUYOT Environnement Nantes sur la commune de Missillac. Il consiste en la revitalisation d'un site accueillant précédemment un garage et une casse automobile pour le transformer en centre de transit, tri, regroupement et de traitement de déchets.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet fera l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE répondant aux dispositions des articles R. 181-12 et suivants du Code de l'environnement .

Ce dossier mentionnera notamment les travaux nécessaires.

Durant cette phase les travaux consisteront notamment à :

- le reamenagement des voiries et des réseaux
- la reprise de l'étanchéité de la plateforme bétonnée/ enrobée ;
- la construction d'un bâtiment administratif (bureaux, salles de réunions, sanitaires,...)
- la construction d'un bâtiment destiné à la dépollution des VHU ;
- l'installation d'équipements annexes tels qu'un pont à bascule, des parkings ;
- l'aménagement de bassins et d'un réseau de collecte des eaux pluviales ;
- la mise en place de deux réserves d'eau d'extinction d'incendie.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le site exercera des activités de transit, de tri et de regroupement de déchets non dangereux (déchets de bois, carton, de métaux, etc.), et de déchets dangereux (D3E, résidus de VHU, autres) et de dépollution de VHU, mais aussi pour une partie d'entre eux, de traitement.

Pour cela des aires d'entreposage de déchets seront aménagées sur le site :

- une plateforme de transit / traitement de déchets de métaux de 4 000 m² ;
- une plateforme de dépollution des VHU de 1 200 m² ;
- une plateforme de regroupement bois/plastiques/cartons de 5 700 m³ associée, pour le bois, à une activité de broyage de 130 tonnes par jour ;
- une plateforme de transit / regroupement de gravats de 400 m³ ;
- une plateforme de transit / regroupement de déchets non dangereux (Déchets industriels banals/déchets industriels valorisables) de 2 600 m³ ;
- une déchetterie de déchets non dangereux de 3 000 m³ ;
- une plateforme de transit/tri de déchets dangereux de 4 tonnes ;
- une plateforme de transit/tri/démantèlement de D3E de 300 m³.

Le site accueillera des équipements permettant ses activités.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation, Demande d'agrément "centre VHU" Demande de Permis de Construire et demande Permis de Démolir

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale de l'emprise foncière	(22 735, m ²)
Surface totale de l'emprise ICPE	(22735, m ²)
Emprise des bâtiments	(570, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de Missillac : le projet est situé en zone Uea du PLU dédiée "aux activités économiques et installations susceptibles de comporter des nuisances incompatibles avec

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le terrain du projet n'intersecte pas avec le perimetre d'une Zone Naturelle d'Interet Ecologique, Faunistique et Floristique. Dans un rayon de 5 km, 5 ZNIEFF sont inventoriees, dont la plus proche, designee « Bois de la madeleine - Code : 520006616 », est eloignee de 1 km.
En zone de montagne ?	☐	☒	Le terrain du projet n'est pas situe en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le terrain du projet n'intersecte pas avec une zone couverte par un Arrete de Protection de Biotope. Dans un rayon de 5 km, aucun APB n'est inventorie. Le plus proche, designe "Eglise paroissiale - commune de Roche Bernard" - Code FR3800621 est eloigne d'environ 12,5 km au Sud du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le terrain du projet n'est pas situe sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le terrain du projet est situe dans le parc naturel regional « Briere Code FR8000009 ». Le site est eloigne de 500 km du parc national "Forets", et de 114 km du parc naturel marin, "estuaire de la Gironde et mer des Pertuis", de 44 km de la reserve naturelle nationale "Marais De Sene", et de 13 km de la reserve naturelle regionale "marais de Briere" Il n'est pas situe dans une zone de conservation

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le terrain du projet n'est pas situe dans une zone couverte par un plan de prevention du bruit (PEB). Le PEB le plus proche, celui de l'aeroport de Saint-Nazaire, est situe a 16 km Sud-Est.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site n'est pas situe dans le perimetre d'un bien inscrit au patrimoine mondial, ni inscrit aux monuments historiques (MH) ou a ses abords ni dans un site patrimonial remarquable. La zone tampon du MH la plus proche, celle du Chateau de la Bretesche est a 2 km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le terrain du projet n'est pas situe dans une zone humide (ZH) ayant fait l'objet d'une delimitation reglementaire (tout inventaire confondu). Un diagnostic de determination de ZH a ete realise specifiquement dans le cadre de ce projet indiquant l'absence de tel milieu.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Le terrain d'emprise du projet n'est pas integre dans un plan de prevention d'un risque naturel (PPRN), ni par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	sans objet
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le terrain n'est pas repertorie dans la base d'information de l'administration concernant des pollutions suspectees ou averees (ex-BASOL/SIS). La plus proche est a 1,8 km. Dans le cadre du dossier ICPE, un diagnostic de pollution des sols sera realise selon les methodes en vigueur.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le terrain d'emprise du projet n'est pas situe dans une zone de repartition des eaux. La plus proche est situee a 50 km au Sud du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage en service n'est situe a proximite du site. Le perimetre de protection du captage le plus proche est situe a 11 km du site.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe a proximite d'un site inscrit. Le plus proche est le parc et le chateau de la Bretesche, situe a 2 km.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le terrain du projet n'intersecte pas avec le perimetre d'un site NATURA 2000. Le plus proche, denomme « Grande Briere, marais de Donges et du Brivet » (code FR5212008) est eloigne de 2,2 km du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site classe. Le site classe le plus proche est "la grande Briere", situe a 3,4 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'exploitation du site ne sera pas a l'origine de prelevements d'eau directs dans le milieu naturel. La consommation d'eau sera destinee uniquement aux usages sanitaires. Le site est d'ores et deja raccorde au reseau de distribution d'eau potable public ; ce raccordement etait utilise par les precedents exploitants industriels et sera
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La mise en service du site sera a l'origine, en phase initiale de chantier, de remaniements des terres en surface, pour l'impermeabilisation des sols et pour la construction des batiments, des zones de stationnement et de la voirie. Ces remaniements, fondations et impermeabilisation des
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le maitre d'ouvrage vise l'objectif d'un equilibre des deblais / remblais sur l'operation. Si des materiaux sont excedentaires, ils seront evacuees vers des filieres adaptees et selon la reglementation applicable.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	De la meme maniere, le maitre d'ouvrage vise l'objectif d'un equilibre des deblais / remblais sur l'operation. Si des materiaux etaient deficitaires, ils proviendraient de filieres autorisees
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucun de ces materiaux ne sera extrait du site, tous seront apportees depuis l'exterieur, puis le cas echeant transformes sur place.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles. Les besoins en eau potable et en assainissement étant uniquement liés à des besoins sanitaires, ceux-ci ne seront pas sensiblement différents de ceux des activités menées précédemment sur le terrain d'emprise.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Dans le cadre de son projet, GUYOT Environnement Nantes a fait le choix de reprendre un site existant (garage et casse automobile), ainsi que les bâtiments et aires actuels. Ce projet nécessite l'extension de l'imperméabilisation pour permettre l'entreposage des déchets, en évitant la pollution des sols et des eaux sous-jacents.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites NATURA 2000 recensés sont respectivement localisés à environ 2,2 et 3,6 km au Sud-Ouest du site d'étude : la ZPS "grande Brière, marais de Donges et du Brivet" (FR5212008) et la ZSC "grande Brière, marais de Donges" (FR5200623). Le projet n'aura pas de conséquence sur ces sites eu égard à leur distance d'éloignement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain du projet a été exploité pour des activités très proches (casse et garage automobile) de celles projetées. Il ne comporte pas d'espace naturel, agricole, forestier ou maritime. En conséquence aucun impact supplémentaire n'est attendu dans ces domaines.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le terrain n'est pas concerné par un PPRT. Une canalisation de gaz passe au Sud du site (sur une surface très restreinte), est entraînée une servitude i3 (obligation de l'exploitant d'une ICPE de prévenir tout incident ou un accident pouvant avoir un impact sur ces ouvrages - distance d'éloignement de 35 m).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le terrain n'est pas concerné par un PPRN. Le risque de retrait gonflement des argiles est faible. L'aléa sismique est modéré.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	L'exploitation du site ne sera pas à l'origine de rejets de composés susceptibles d'engendrer un risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le site d'étude est dans une zone où le risque radon est important. Aucune donnée n'indique que les sites industriels du voisinage soient à l'origine d'un risque sanitaire sur le site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	L'exploitation du site sera a l'origine d'un trafic de vehicules lourds en lien avec la logistique des dechets, et de vehicules legers du personnel et des artisans. Le garage et la casse automobile exploites precedemment engendraient egalement un trafic routier. Les infrastructures existantes sont dimensionnees pour ce niveau de trafic. Sa proximite avec la RN 165 lui confere un statut supplementaire : le trafic aura une faible
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le site sera a l'origine d'emissions sonores liees a ses activites, ainsi qu'au trafic routier. Dans ce cadre, une modelisation des emissions sonores en etat futur sera realisee pour estimer leur intensite.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est situe a proximite de la RN165, qui est une infrastructure de transport terrestre de categorie 2, et est donc affecte par les nuisances sonores qu'elle genere.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le site n'engendrera pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet ne sera pas a l'origine de l'emission de vibrations susceptibles d'etre perçues dans l'environnement local.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le site n'est pas concerne par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Un eclairage exterieur sera mis en place au niveau des aires exterieures pour garantir la securite des déplacements en periode de faible luminosite. Ces équipements seront diriges vers le sol.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le terrain d'emprise du projet est situe dans la zone d'activite de la Pommeraie (vocation artisanale et industrielle), les activites de la vingtaine d'entreprises presentes sont sources d'emissions.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	L'exploitation sera a l'origine de rejets dans l'air : en lien avec le trafic routier, mais aussi avec certains équipements de traitement des dechets. Ces équipements seront utilises dans le respect de la reglementation (ICPE notamment) et regulierement entretenus.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les seuls rejets liquides seront les eaux usees sanitaires prises en charge par la station d'epuration communale, et les eaux pluviales transitant par un bassin de decantation et un debourbeur/desboueur. Les eaux pluviales seront

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun effluent d'origine industrielle ne sera produit et donc rejete par le site.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'activite sera a l'origine de la production de dechets dangereux et non dangereux : fluides issus des VHU, pneumatiques, batteries, pots catalytiques, etc. Ils seront regroupes et tries, puis evacues vers des filieres dediees et autorisees. La phase chantier sera a l'origine de la production de dechets inertes qui seront reutilises ou evacues
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun element du patrimoine architectural, culturel, archeologique et paysager ne sera susceptible d'etre affecte par le projet. Au contraire, GUYOT Environnement Nantes a fait le choix de reprendre un site dans une zone a vocation artisanale et industrielle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'integre dans une zone a vocation economique, et permet la reprise d'un site ayant accueilli des activites proches de celles prevues (garage et casse automobile), l'usage des sols n'est pas modifie significativement. Ce projet est situe en zone Uea du PLU dediee "aux activites economiques et installations susceptibles de

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La consultation des avis rendus par l'Autorite Environnementale pour des projets et des plans / programmes sur les communes situees dans un rayon de 2 km autour du site d'etude, a savoir Missillac, Sainte-Reine-de-Bretagne et de Pontchateau, pour les annees 2024, 2023 et 2022, publies par la MRAE de Loire Atlantique n'ont pas permis d'identifier d'avis concernant des projets dont les effets sont susceptibles d'etre cumules avec d'autres projets existants

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La situation géographique du projet, mais également les activités projetées, excluent tout risque d'effet direct de nature transfrontalière.

En cas d'exportation de déchets, GUYOT Environnement Nantes formulera les demandes nécessaires.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet nécessitera l'obtention d'une autorisation environnementale au titre de la législation ICPE. Ainsi, une évaluation des incidences sur les domaines de l'environnement mentionnés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement sera réalisée. Cette évaluation concernera notamment l'ensemble des domaines cités dans le présent CERFA.

Aucune demande complémentaire au titre d'autres législations applicables ne nécessitera d'évaluation d'incidence sur l'environnement.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet intègre des mesures relatives à son éloignement des autres occupations, à son maintien en bon état, à la surveillance de son exploitation, au contrôle de ses accès, à l'entreposage des déchets, et à sa bonne exploitation. Il répondra aux exigences précisées dans les arrêtés ministériels de prescriptions générales qui lui sont applicables, notamment en matière d'émissions dans l'eau et dans l'air, de respect des objectifs de qualité des milieux, et d'émissions sonores.

Les mesures permettant de limiter les effets négatifs sur l'environnement prévues pour le projet sont notamment :

- une gestion des eaux pluviales intégrant un principe de maîtrise qualitative et quantitative (notamment mise en place d'un séparateur hydrocarbures et d'un bassin tampon pour les eaux pluviales de ruissellement sur les zones d'entreposage) ;
- l'imperméabilisation des sols sur lesquels seront réalisées les activités et entreposés les déchets ;
- la limitation des prélèvements d'eau sur le réseau ;
- la limitation de l'exploitation sur les horaires de jour.

Des mesures permettront de réduire les risques et d'atténuer leurs effets en cas de survenance d'un accident, notamment du point de vue de la surveillance, de la disponibilité de moyens d'extinction, et de la formation du personnel.

Le choix du terrain du projet (d'origine majoritairement imperméabilisée) permet également de limiter

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est compatible avec les activités autorisées dans la ZA de la Pommeraie. Le terrain choisi a été exploité pour des activités du même type. Cette exploitation relèvera du régime de l'autorisation au titre des ICPE et sera donc encadrée par les dispositions de son arrêté préfectoral, et des réglementations nationales en vigueur.

Ces réglementations permettront de s'assurer que les incidences liées à l'exploitation de ce site soient maîtrisées. Le choix de reprise d'un site existant permet de réduire les incidences par rapport à un site à l'état vierge dans de nombreux domaines de l'environnement en accord avec la réduction de l'imperméabilisation des sols.

De plus, GUYOT Environnement exploite plus d'une dizaine d'installations de ce type et dispose

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)